

Pôle ONE est un programme d'open innovation mis en œuvre par l'ENE en partenariat avec le Pôle Métropolitain et dont le but est d'inciter des PME/PMI du Pôle Métropolitain à s'ouvrir à l'écosystème de start-up de leur territoire afin d'accélérer leur processus d'innovation.



Carte du Pôle Métropolitain, territoire éligible au programme.

Accessible jusqu'à fin 2020, les coûts de ce programme sont pris en charge à 100% pour les entreprises éligibles. La mise en œuvre de ce dispositif s'inscrit dans une volonté d'apporter une aide et un soutien aux entreprises bénéficiaires ayant des projets d'innovation, notamment dans un contexte de situation économique difficile.

### > Etapes du programme et coûts pris en charge

Selon la demande de votre entreprise, deux cas de figure sont possibles :

**Cas #1 :** Vous avez déjà identifié une problématique, établi un cahier des charges et entamé une démarche d'innovation dans votre entreprise ; vous aimeriez essayer l'open innovation pour y répondre.

- > Votre cahier des charges est transmis à l'ENE pour prise de connaissance ; analyse puis échange avec votre entreprise pour valider la problématique
- > Pré sélection de start-up (4-5 si possible) auprès des organismes partenaires
- > Proposition d'une date de rencontre ; l'ENE organise la venue des start-up dans votre entreprise pour qu'elles pitchent leur solution.



## > Formalisation d'un partenariat PME/Start-up

Les modèles de formalisation de partenariat d'open innovation entre une startup et une entreprise traditionnelle sont multiples, ci-dessous les plus courantes :

*Source : Baromètre French Tech*

> Processus achats : la start-up fournit des produits/services à la PME

Ex : FDJ et la startup Botfuel > développement d'un chatbot sur Messenger permettant la prise de paris sur les événements sportifs > permet d'expérimenter un nouveau mode d'accès à l'offre sport

> Partenariat de distribution : La PME distribue le produit/service d'une start-up et/ou réciproquement

> Co-développement : PME et startup partagent des ressources (talents, brevets, capitaux) pour concevoir de nouveaux produits ou services sans toutefois créer une nouvelle structure légale.

> Investissement & Acquisition : Corporate Venture = la PME prend une participation dans le capital de la startup // Acquisition = l'entreprise rachète la majorité (voire la totalité) des actions d'une startup.

## > Constats contexte covid19

Outre les solutions qui ont pu être mises en place rapidement par votre entreprise afin d'assurer une continuité des activités pendant la période de confinement, le contexte actuel peut être révélateur de problématiques auxquelles l'innovation peut apporter une solution sur le long terme.

Plusieurs observations et constats ont déjà pu être fait sur les impacts impliqués par la crise sanitaire :

> Organisation du travail : adapter le matériel et les outils travail à distance, former les employés aux nouveaux outils, manager à distance, dématérialiser l'administratif et les process, piloter l'activité à distance, recruter à distance, organiser et repenser les espaces de travail, contrôler la qualité de l'air et le respect des règles sanitaires, etc.

> Commercial/Retail : mettre en place le click & collect, développer de nouveaux canaux de distribution, repenser l'expérience client, adapter et faire évoluer la logistique et l'approvisionnement, modélisation de flux, maintien des opérations commerciale à distance, etc.

> Production : surveiller et piloter les outils de production à distance, indicateurs performance, solutions de suivi de règles d'hygiène et sanitaire, etc.

Et bien d'autres...

Le contexte est source d'une accélération de la transformation numérique des entreprises et donc favorable au développement de l'usage de solutions numériques, le programme développé par l'ENE peut être pleinement mobilisé pour apporter des solutions numériques innovantes dans le cadre de la crise sanitaire traversée. Toutefois, ces éléments ne sont que des suggestions ; l'objectif de Pôle ONE étant d'être ouvert à tout type de problématique et de démarche d'innovation.

## Contacts

Entreprises & Numérique  
Camille Croci-Torti  
04 78 15 00 88  
[camille.crocitorti@ene.fr](mailto:camille.crocitorti@ene.fr)

Pôle Métropolitain  
Camille Citerne  
04 37 20 17 56  
[c.citerne@polemetropolitain.fr](mailto:c.citerne@polemetropolitain.fr)